

Responsabilité financière suite à dépenses faite par "maladie du

Par bertineau, le 20/04/2008 à 12:03

ma fille est pacsée, avec un garçon qui a la "maladie dujoueur". il se fait suivre psychologiquement, mais continue à jouer des qu'il le peut des sommes très importantes. ils ont fait construie une maison recement et de ce fait il y a un crédit à rembourser. ma responsabilité financière pourrait elle çetre engagée si ma fille n'arrivait plus à gérer ses finances, du fait des dépenses faites par son compagnon, celui-ci ne disposant plus pour des raisons de "sécurité" ni de chéquier, ni de catre bancaire; et que peut elle faire pour gérer ce problème?

merci de votre réponse